25e ANNÉE N° 2158 PARAIT LE SAMEDI 20 FÉVRIER 1909

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

A. TURIN, Fondateur - PASCAL LIEUTIER, Administrateur-gérant
ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse*, 20, *Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

FORTES PAROLES

Depuis tous les Présidents qui, depuis bientôt quarante ans, se sont succédé à l'Elysée, M. Fallières apparaissait, jusque maintenant, comme le plus avare de ses paroles. Ses discours avaient tous été — disons le mot — d'une banalité désespérante.

Cet effacement, sans doute voulu, était d'autant plus remarqué que nous avions été habitués à moins de réserve avec son prédécesseur immédiat. M. Loubet, en effet, ne laissait guère échapper les occasions de s'adresser au Pays, et chaque fête officielle qu'il présidait lui fournissait le plus souvent matière à discours où, en en termes mesurés mais très nets, il affirmait son sentiment et prodiguait ses conseils.

Tout récemment, M. Fallières s'est décidé à sortir des généralités. Il a prononcé, voici une quinzaine de jours, de fortes paroles Nous avons le devoir d'y revenir, de les analyser et de nous arrêter.

C'était dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. La Fédération nationale de la Mutualité y donnait sa séance solennelle de clôture. L'assistance était triée sur le volet. Il y avait là les présidents de la Chambre et du Sénat, le président du Conseil, M. Loubet, le Prince de Monaco, des ministres, des ambassadeurs, des membres du Parlement, des académiciens, etc., etc

M. le Président de la République a défini le rôle de la mutualité avec un bonheur tout particulier d'expressions. Il a développé cette thèse fort juste que plus s'étend la mutualité, plus monte la moralité d'une nation. Il a tracé un croquis scrupuleusement exact des divers modes d'assistance. Tout en rendant hommage à l'Assistance Publique «cette fille ainée de la Révolution » il a montré — et là est la partie intéressante de son discours — combien lui est « supérieure l'assistance mutuelle, subsistuant aux bienfaits de la générosité privée ou publique, qui ne va pas toujours sans humilier celui qu'on oblige, le recouvrement d'une créance, dont on a fourni librement soi-même un des éléments constitutifs ».

Ici un parallèle saisissant entre ces deux façons de soulager ceux qui souffrent ou que la misère accable : l'assistance ou bien la mutualité. Le passage vaut d'être cité et surtout inédit :

« Je n'ai droit qu'à la pitié, se dit tristement à lui-même le malheureux assisté, lorsque dans sa main tombe l'obole d'un généreux donateur. « Je ne reçois que parce qu'on veut bien me secourir ».

« Ce que met à ma disposition la Société, dont je fais partie, dit au contraire le mutualiste, n'est ni plus moins que le paiement d'une somme qui m'est légitiment due. Quand la caisse s'ouvre pour moi, c'est mon bien que j'y puise, et non celui d'un autre ».

Et M. Fallières de s'écrier :

Quelle différence entre ces deux situations ! »

Oui sans doute quelle différence ! Mais c'est précisément cette conception différente du devoir social en face de la misère humain qui creuse le fossé entre nous et les politiciens.

Le discours présidentiel est la condamnation formelle des errements socialistes actuellement suivis, le désaveu très net de cet Etatisme qui nous menace chaque jour davantage, la critique la plus vigoureuse du principe de l'obligation que tentent d'introduire dans la loi des retraites ouvrières certains partisans de la réforme.

En présentant la mutualité comme « un des organes les plus actifs et les mieux ordonnés de la prévoyance et de la solidarité », M. le Président de la République n'a-t-il pas entendu montrer combien l'effort gouvernemental et législatif s'appliquerait mieux — et à moins de frais — à encourager ces admirables sociétés créées par les énergies individuelles qu'à accroître sans cesse l'armée des ronds de-cuir chargés de la distribution de la manne administrative ?

M. Fallières a terminé son discours par l'assurance donnée aux mutualistes de la sollicitude des pouvoirs publics.

Puisse la parole autorisée du chef de l'Etat être comprise et entendue !

Maurice LASSERRE.
Ancien Député.

DEFENDONS NOS FORETS

De l'*Eclaireur de Nice*

Quand on parcourt les belles vallées de notre resplendissante région, on sent le cœur se serrer devant l'affreux spectacle des forêts détruites.

La folie du déboisement sévit malheureusement partout et je lis un magistral exposé de cette désolante question économique dans le rapport de M. Morel à la commission des douanes de la Chambre des députés sur le tarif des bois.

Alors que le bois est de moins en moins employé dans le chauffage, « la consommation du papier journal, tournant à la débauche, exige des quantités chaque jour plus importantes de pâte de bois ou cellulose, à telle enseigne que la Norvège en a exporté 31,000 tonnes en 1898, alors qu'elle n'en fournissait guère que 8,500 tonnes en 1875 ».

J'ajouterai à l'exposé de M. Morel que la demande de pâte de bois dépasse maintenant l'offre et que l'industrie du journalisme,— est-ce bien une industrie! — est à la veille d'une crise grave...

Les forêts d'Autriche-Hongrie, si renommées jadis, sont en voie d'épuisement ; l'Italie ne compte plus guère que 14 0/0 de terrains boisés ; l'Espagne et la Grèce, 13 0/0 ; la Hollande, 7 0/0 ; le Danemark, 5 0/0, et l'Angleterre, 4 0/0 seulement. La France posséde encore une proportion de terrains boisés égale à 18 0/0 de son sol ; la Suède, 40 0/0 ; la Norvège, 21 0/0.

C'est surtout, en Europe, l'Angleterre qui fait appel à l'étranger dont elle est tributaire pour près de 500 millions de francs par an ; l'Allemagne en achète pour 350 millions ; la France en importe pour 100 millions.

Dans les pays où on exporte encore, en Norvège comme en Finlande, des mesures sont prises depuis quelque temps pour enrayer la destruction des forêts. En France, la question préoccupe fort les bons esprits. Les propriétaires de forêts, des Syndicats agricoles n'ont vu d'autre remède qu'une augmentation plus ou moins sensible des droits d'entrée sur les bois étrangers ; d'autres ont demandé un relèvement des droits d'entrée des charbons de bois. Est-ce là une solution ? Il semble bien, au contraire, qu'une protection trop efficace de la sylviculture inciterait les propriétaires, mis en présence d'offres plus nombreuses et plus rénumératrices, à « réaliser » leurs forêts.

Il y a mieux à faire que de chercher à repousser le bois étranger. Il faut solliciter les transactions à l'intérieur de la France par une diminution des tarifs de transport ; il faut encourager la plantation comme le font les Allemands qui ont sauvé du défrichement des milliers d'hectares en Alsace aussi bien qu' en Prusse. Ces mêmes Allemands ont acheté en France, dans un espace de trois ans, pour les supprimer 23,000 hectares de terrains boisés.

M. Morel expose l'économie des diverses propositions actuellement à l'étude au Parlement pour combattre la déforestation Souhaitons que la discussion du tarif douanier, qui va bientôt se produire, groupant les défenseurs des forêts, fasse enlever le vote de la plus grande partie de ces propositions.

Oui, défendons nos forêts. Défendons nos arbres!

Que d'oliviers n'a-t on pas arrachés dans nos vallées et sur nos coteaux du littoral au cours de ces dernières années pour planter de la vigne ou des fleurs, sans souci de la surproduction! Et aujourd'hui, que l'olive et l'huile atteignent des prix qu'on n'avait jamais osé même envisager, les lamentations de se faire jour.

SAINT-SYLVESTRE.

Notre Marine

D'un article de M. HUMBERT, Sénateur, paru dans « *La Grande Revue* ». du 10 février 1909.

On est confondu quand on voit qu'un cuirassé du type *Patrie* qui porte 4 canons de 305, 18 canons de 164,7, sans compter sa petite artillerie, ne possède pour gouverner ce matériel formidable, qu'un capitaine et un lieutenant canoniers, alors que l'artillerie métropolitaine confierait un armement numériquement semblable à un lieutenant colonel, 2 chefs d'escadron, 5 capitaines et 5 lieutenants !...

L'étonnement n'a plus de bornes lorsque l'on constate que si les hasards de la bataille, ou seulement les fatigues d'une navigation prolongée privent ce bâtiment de ses officiers canonniers, le service de l'artillerie n'aura plus de chef, *car il n'y a pas de réserve de commandement*. En sorte que mon honorable collègue M. Chautemps est fondé à dire, dans son rapport au Sénat, sur le budget de la marine pour 1909 : « Toute puissance offensive du navire se trouve concentrée entre les mains de ce lieutenant de vaisseau qui doit observer les points de chute des bordées tirées, apprécier les hausses les corrections des hauses, la vitesse du but et parer aux incidents provenant soit du matériel, soit des atteintes de l'ennemi.

« Pour s'acquitter de cette tâche écrasante, il a sous ses ordres un enseigne, c'est-à-dire un jeune officier qui se tient dans une tourelle ; mais, dans les autres tourelles, ou dans les sections formées par les pièces en casemate commandement et la surveillance sont confiés à des enseignes non canonniers ou même à des aspirants. »

Et je dois ici ouvrir une parenthèse pour bien indiquer que ces enseignes, qui ne sont pas canonniers, n'ont reçu qu'une instruction trop sommaire du métier accidentel qui leur incombe.

Sur le *Duguay-Trouin*, comme aspirants de 2e classe, ils seront surtout *amarinés*. Ils ont appris le service des canons de 14 et de 100 de modèles anciens, qu'ils ne reverront jamais à bord des bateaux modernes.

Si, dans leurs visites à bord des cuirassés, des escadres, ils ont vu en passant du matériel d'artillerie plus récent, jamais ils n'ont été mis au courant de sa manœuvre ni de son emploi.

Dans les cours imprimés du bâtiment-école, ils ont peut être des planches représentant ce matériel, mais jamais on ne leur a expliqué complètement les détails de son fonctionnement ; jamais surtout on ne leur en a donné à aucun degré la pratique.

Et encore si, arrivés à bord, ces aspirants,

© VILLE DE SISTERON

puis ces enseignes, recevaient un enseignement méthodique qui fût de nature à combler les lacunes des enseignements antérieurs !

Mais on sait bien qu'il n'en est pas ainsi, qu'aucune disposition règlementaire n'impose cet enseignement que d'autre part il *n'existe même pas de règlement officiel* de manœuvre approuvé ou non du ministre sur le service des bouches à feu en tourelle (contrairement à ce qui existe dans l'armé métropolitaine). Ceux d'entre les enseignes qui sont pressés par le désir de s'instruire et la généreuse volonté d'être utiles n'ont à leur disposition que les « instructions » spontanément rédigées par des officiers canonniers, conscients de leur rôle et qui ont patriotiquement composé ces manuels sans le secours du service de construction des pièces, dont ils auraient pu attendre au moins quelques renseignements officiels sur leurs qualités balistiques et sur les précautions à prendre pour les conserver en état de servir au combat.

En vérité, tout ce précieux matériel, d'où dépend, avec la victoire. la vie d'un équipage tout entier peut être confié par les hasards du combat à de jeunes officiers qui n'ont pas la moindre notion de la manière de s'en servir.

ECHOS SCIENTIFIQUES

La morale chez les Noirs du Centre Africain

Nul ne peut affirmer d'où viennent les noirs du Centre africain.

Interrogés ils désignent bien l'Orient, mais n'en donnent aucune preuve. Ils n'ont d'ailleurs ni monument. ni écriture qui puissent permettre à l'Européen civilisé d'établir leur histoire. Ce qui est certain c'est qu'ils forment le dernier échelon de l'humanité c'est pour cela qu'avec quelque raison Mgr. A. Leroy. dont j'ai déjà parlé, les appelle des *primitifs*.

Ce sont les Boschimans ou Bushmen (hommes des buissons), des environs du Cap de Bonne Espérance voisinant avec les Hottentots, les Akkas, négrilles ou pygmées des forêts de l'Afrique équatoriale.

De petite taille et de civilisation fort rudimentaire, ils sont nomades, sans industrie et ne vivent que des fruits de leurs forêts par la cueillette aussi se déplacent-ils incessamment. Ceux du Cap par leur fréquentation avec les Hottentots ont pris quelques unes des habitudes de ceux-ci, comme la chasse, mais en général ils sont craintifs et très pacifiques.

Il semble que les Hottentots aient dû habiter avec eux les forêts du centre, car on retrouve parmi les noirs de ces forêts quelques tribus atteintes de stéatopygie comme le sont encore les Hottentots. Mais en somme ces derniers sont plus intelligents et nous en avons vu à Paris de remarquables exemples.

Tous ces noirs sont sans notion d'un Dieu. Mais cependant quand on a vécu avec eux comme l'a fait Mgr. Leroy et qu'on les presse un peu on obtient l'aveu d'une croyance en un être suprême qui aurait fait l'univers et auquel tout appartient. Ce sentiment est même beaucoup plus net chez eux que dans les races Bantoues pourtant plus avancées en civilisation.

Sans lui rendre un culte proprement dit, ils respectent ses volontés manifestées par les événements de chaque jour et c'est là une des causes de leurs fréquents déplacements. Or, c'est sur cette base que s'appuie leur morale car, comme l'a dit un philosophe moderne, sans religion pas de morale, or c'est bien là une sorte de religion comme le donne à penser Mgr. Leroy dans son livre la *Religion des primitifs*.

D'autre part, si l'on admet que les pygmées ou négrilles soient venus en Afrique après la dispersion ils ont dû naturellement traverser l'Egypte et la morale y était déjà très florissante dès la plus haute antiquité (1) comme l'a démontré M E Révillout, professeur à notre école du Louvre. Peut être dans ce long parcours ont-ils pu s'initier à la morale des Egyptiens qui se sera modifiée peu à peu au sein des forêts où l'homme lui-même a dû subir une dégénérescence proportionnelle.

En tous cas qu'elle soit spontanée, ou qu'elle provienne d'une régression, voilà ce qui persiste actuellement de cette morale.

Nous venons de dire que la morale avait pour base une idée religieuse. Elle a aussi la justice qui d'ailleurs s'inspire aux mêmes sources. En effet toute croyance religieuse même la plus imparfaite offre à l'homme un modèle à suivre, une règle supérieure à celle qu'il pourrait fonder sur ses intérêts ou ses passions, d'où la justice. Il n'en saurait être de même de la science qui est trop variable pour offrir une base solide à la justice et à la morale. Mais la morale comme la justice varient d'une race à l'autre. Il n'y a pas de morale universelle. Vérité en deçà des Pyrenées, erreur au delà, disait Pascal.

Pour nous en tenir à nos africains et notamment aux Chilouks les moins civilisés des noirs, un observateur attentif trouvera un sentiment inné de la justice avec un impulsion vers ce qui est bien et une répulsion pour ce qui est le mal. Delà est né ce que ces peuples nomment *Tabou* c'est à dire défendu, interdit, sacré. C'est la justice qui oblige les enfants à respecter leurs parents à leur obéir, mais les parents ne sont pas tenus absolument à s'occuper de leurs enfants. Ils en sont les auteurs, donc ils leur appartiennent. De même pour la femme qu'il a achetée, le noir, dans quelques tribus, peut la revendre, la céder, où la faire travailler comme une bête de somme. Mais si c'est la femme qui trompe son mari, le séducteur peut se libérer par une simple offrande car la justice demande une réparation. A fortiori, le maître peut-il disposer de ses esclaves s'il en a.

D'après M. Salomon Reinach « la morale est la discipline des mœurs » d'où on peut conclure que le noir dirigera sa vie d'après l'idée qu'il s'est fait de la justice. Sans avoir de religion proprement dite. le noir à l'obligation d'honorer les mânes des parents ou des ancêtres. Il se deshonorerait vis-à-vis des siens s'il négligeait ces devoirs. La tribu ou le village exigerait une réparation.

Il doit aussi des égards aux esprits tutélaires et aux génies, mais il n'est pas question de Dieu. Toutefois jamais le noir ne jure ni ne blasphème, et Dieu pourtant n'est pas un absent ; son nom revient souvent dans la bouche du noir comme étant le propriétaire de toutes choses. Toutes ces coutumes, ces mœurs se transmettent par la famille.

L'enfant noir même avant sa naissance est protégé par des tabous qui frappe son père et sa mère. Ceux-ci ne peuvent avoir de relations tant que la grossesse existe.

Lorsqu'ils sont nés, ils sont visités par une matrone et détruits s'ils sont contrefaits, s'ils ont des dents en naissant, s'ils sont jumeaux ou enfin s'ils ont trop fait souffrir leur mère. On ne leur donne un nom que quand ils sont capables d'y répondre, à la puberté ils sont initiés. Cette initiation existe pour les deux sexes différente naturellement et à cette occasion il y a des fêtes de famille et on change le nom de l'enfant.

Pour les tribus où existe la circoncision (Bantoues) c'est le moment où on la pratique. Les négrilles, pygmées et bushmen n'ont pas cette cérémonie. Les filles, là où existe cette coutume, y sont également soumises. (R. E. Dennet) Elle est l'occasion de cadeaux que lui font les femmes de la tribu, on n'est pas d'accord sur les raisons qui ont fait admettre la circoncision. La majorité y voit une sorte de tabou et en effet le jeune homme ne peut s'approcher d'une femme s'il n'a subi cette opération

La femme peut se marier dès qu'elle a subi l'initiation, mais pour l'homme il lui faut avoir gagné la somme nécessaire pour acheter son épouse.

Le mariage est lui aussi entouré de nombreux tabous, ainsi il ne peut se faire dans la famille, ni même dans la tribu ; tabous les rapports incestueux, tabous les rapports pendant la grossesse, la maternité, tabous pendant la guerre et même la chasse.

Le divorce existe mais il est rare, car il faut rendre la dot reçue. Quant aux causes du côté de la femme c'est la méchanceté, la paresse, la magie et pour l'homme une injure à sa belle mère !,.. Si le divorce est prononcé la femme emmène tous ses enfants.

Enfin vient la mort, outre de nombreux tabous il y en a jusque dans la survivance. De la famille ces tabous se portent sur le village et la tribu.

En dehors des tabous qui tous entraînent une réparation il y a des fautes et délits défendus par la justice et qui font partie de la morale, tels sont l'insulte et le tort porté à autrui. la calomnie, le vol, les agressions, les empoisonnements, l'homicide, etc., choses d'ailleurs punissables, mais est-ce manquer à la morale que de manquer à la tempérance, d'être paresseux, jaloux, orgueilleux, menteur, coléreux avare, luxurieux ? On ne trouve pas de sanctions à ces défauts, cependant ils existent au pays noir comme ailleurs.

Parfois dit Mgr. A. Leroy on se trouve en présence d'un sens moral qui déconcerte à côté de bons sentiments comme l'hospitalité, la fidélité à la parole donnée, le désintéressement, l'endurance, etc.

Les vices contre nature sont rares, l'indécence publique n'est pas admise et sous le rapport de la pudeur les noirs réservent aux civilisés des singulières surprises, au point même que dans les tribus au costume pour ainsi dire paradisiaque, jamais la moindre licence n'est prise par un noir, même dans les fêtes ou souvent les libations de vin de palme ont échauffé les cerveaux.

Chez les Bavili (au Loango) les lois et interdits ont été réunis en tableau. Il n'y en a pas moins de 5 sections (R. E. Dennet).

Enfin viennent les tabous totémiques dont, chose curieuse, ont peut quand on les enfreints racheter sa peine par la confession ce qui s'appelle *vomir son péché*. Naturellement le repentant fait précéder sa confession par le don d'un mouton ou d'un autre cadeau de valeur offert au confesseur qui est généralement le chef du village ou le sorcier de la tribu.

La confession est suivie de l'absolution et de la pénitence et pourtant jamais les catholiques m'ont mis le pied au Kikuyu qui, jusqu'à ces dernières années, avait été rigoureusement fermé aux Européens.

La pénitence il va sans dire consiste en poules, moutons, chèvres, femmes ou esclaves suivant le cas.

Dans le cas ou un délit a été commis par un inconnu on a recours au sorcier ou au chef de famille qui ordonne l'épreuve judiciaire par le feu ou le poison à celui qui est soupçonné. S'il sort indemne de cette épreuve, cela prouve son innocence et le sorcier qui l'a accusé paye à sa place, mais s'il succombe, la foule se précipite sur son cadavre, le brûler ou le met en pièce, avec des hurlements sauvages. Au Gabon dit Mgr. Leroy il y a une autre façon de venger un mort c'est de s'emparer du coupable ou d'un membre de sa famille, de le tuer et de le manger.

Quant à la sanction de l'audelà, nul ne parait s'en préoccuper beaucoup, mais elle apparait chez quelques tribus dans le sort différent qu'elles estiment être fait aux âmes désincarnées.

Tels sont les éléments à l'aide des quels il serait possible de rédiger un code de morale à l'usage des peuples primitifs de l'Afrique. Quant à la morale chrétienne elle est complète dans ses préceptes, et si quelquefois l'esprit paraît être laissé dans le doute c'est qu'elle n'a pas encore été constituée scientifiquement. Nous ne l'entreprendrons pas, qu'il nous suffise d'avoir exposé les cas qui nous ont semblé les plus propres à faire ressortir que, même dans les populations les plus arriérées, le créateur a mis dans l'homme le sentiment de la morale et si es applications varient, elle n'est point comme d'aucuus voudraient le dire un produit de civilisation.

Dr E. VERRIER.

(1) Dr E. Verrier. — La morale chez les anciens Egyptiens.

Société Alpine de Carbonisation

Nous avons appris avec le plus grand intérêt, par le *Journal de Forcalquier*, qu'une usine de carbonisation de bois en vases clos allait être prochainement créée dans notre département, à Peyruis.

Nous avons tenu à nous renseigner sur le but et l'importance de cette industrie et notre enquête nous a permis de reconnaître qu'elle va constituer pour notre région un avantage très appréciable.

Des exploitations similaires fonctionnent actuellement dans les massifs forestiers du centre de la France, dans la Nièvre notamment, mais il n'en existe aucune dans la région du midi.

Les produits bruts dérivés de la carbonisation sont :

1° Le charbon de bois que ne saurait concurrencer comme qualité le charbon de forêt, étant données sa combustion facile et régulière, sa puissance calorifique et sa légèreté qui en font un charbon de tout premier ordre.

2° L'alcool méthylique ou méthylène-régie est employé pour la dénaturation de l'alcool industriel et son usage se répand de plus en plus pour substituer ce produit de l'agriculture nationale aux pétroles et essences diverses d'origine étrangère.

La consommation de l'alcool dénaturé est considérable en France par suite de la fabrication de différents explosifs (poudre sans fumée, etc.) et du celluloïd.

3° L'acétale de chaux est le point de départ de la fabrication industrielle de l'acide acétique et de tous les acétales. Ce produit, d'une importance valeur commerciale, est très recherché.

4° Le goudron de bois enfin, qui est susceptible d'être utilisé dans ses nombreux dérivés, tels que la « créosote », peut également servir de combustible.

Nous devons la création de cette industrie dans notre département à deux de nos sympathiques compatriotes, MM. P. Blanc, pharmacisn-chimiste aux Mées et Chauvet, inspecteur de pharmacie à Oraison ; grâce au concours financier que leur a prêté avec la plus grande bienveillance M. A. Meurs. industriel, dont les bas alpins connaissent le très important projet d'utilisation du canal de Manosque, pour la création d'une usine hydraumétallurgique à la Brillane, la Société Alpine de Carbonisation a pu être rapidement constituée sur les bases les plus solides et avec appui de hautes personnalités financières.

Nous ne pouvons donc qu'approuver l'heureuse initiative de nos compatriotes et les féliciter bien sincèrement de la création d'une nouvelle industrie dans le département des Basses-Alpes.

Chronique Locale

SISTERON

Certificat d'Aptitudes Pédagogiques. — L'épreuve écrite des examens du certificat d'aptitudes pédagogiques (session 1909) aura lieu le 27 février, à 2 heures du soir, dans les établissements suivants : Barcelonnette, à l'école des filles ; Castellane, à l'école des filles ; Digne, à la préfecture ; Forcalquier, à l'école dss filles ; Sisteron, à l'école primaire supérieure de filles.

Il est rappelé aux candidats :

1° Qu'ils ont la faculté de se présenter dans n'importe quel chef-lieu de circonscription d'inspection primaire.

2 Qu'aucune convocation individuelle ne leur sera adressée.

Adjudications de transports de dépêches. — Le 16 mars 1909, à 3 heures du soir, il sera procédé. en séance publique, à Digne, direction des postes, rue Prête-à-Partir, n° 2 aux adjudications suivantes :

1° Entreprise de transport de dépêches a exécuter en voiture de Sisteron à Sèderon, par Noyers-sur-Jabron, Saint-Vincent et les Omergues.

2° Entreprise de transport de dépêchee à exécuter en voiture de Sisteron à la Motte-du-Caire

3 Entreprise de transport de dépêches à exécuter en voiture de Sisteron à Turriers, par la Motte-du-Caire, le Caire et Gigors,

Les personnes qui désirent prendre part à ces adjudications doivent en faire la demande par écrit au directeur des postes et des télégraphes, à Didne, le 1er mars 1909 au plus tard.

Elles devront joindre à leur demande un certificat du maire constatant leur nationalité et leur moralité.

Elles peuvent prendre connaissance du cahier des charges, pour la 1re adjudication, à la direction des postes et des télégraphes, à Digne et à Valence, et aux bureaux des postes et des télégraphes de Sisteron, Noyers-sur-Jabron, Saint-Vincent, les Omergues et Séderon, pour la 2me et la 3me adjudications, à la direction des postes et des télégraphes, à Digne, et aux bureaux des postes et des télégraphes de Sisteron, la Motte-du-Caire, le Caire, Gigors et Turriers

Foire. — Après-demain lundi se tiendra à Sisteron, la foire dite de Carnaval.

Bals. — Demain et mardi, bals masqués au Casino.

Mi-Carême. — Comme les années devancières, l'année 1909 aura aussi sa mi-carême, dont le succès va toujours grandissant. Ces fêtes ne sont pas organisées spécialement pour Sisteron ; leur renommée va loin, bien loin, elle rentre hardiment dans le département, va jusqu'aux confins des départements voisins, et, nombreux sont les étrangers qui viennent s'esbaudir dans nos murs en ces jours de fêtes.

Cette année se sera pour le 21 mars, ainsi en ont décidés le calendrier et la commission, qui, sans tarder, s'est déjà mise à l'œuvre pour faire les choses grandement et mériter la confiance dont elle est de nouveau investie. Si, comme nous sommes en droit de l'espérer, les concours, les encouragements viennent en aide aux organisateurs nous aurons sûremen

© VILLE DE SISTERON

de belles fêtes dignes de toutes leurs ainées.

A la réunion de mercredi 17, à laquelle assistaient tous ceux qui désirent s'amuser, c'est à dire presque toute la jeunesse, la Commission a été définitivement constituée. En font partie, MM.

Latil Joseph, président,
Siard, Chastel, vice-présidents,
Peignon Martial, trésorier,
Gneyrard, Perrymond, secrétaires;
Deleuze, Maurel, assesseurs,
Gueyrard, Conis, Jourdan, Vollaire, Perrymond, quêteurs.

La Commission avait en principe décidé l'organisation d'une tombola dont la recette serait venu grossir la quête, mais les circulaires ministérielles, au sujet des tombola, sont rigoureuses, c'est avec regret que la Commission s'incline. Il ne sera donc pas fait de tombola, mais en retour et par compensation les personnes chez qui les quêteurs se présenteront auront l'amabilité de bien vouloir grossir leur obole.

Collège de Sisteron. — La session d'examen d'apitude des bourses dans les lycées et collèges s'ouvrira dans tous les départements le jeudi 1r avril prochain.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de chaque préfecture du 1e au 25 Mars.

M. le principal du collège de Sisteron se tiendra à la disposition des familles pour leur donner tous renseignements utiles.

Jeudi gras. — Il fut un temps où le jeudi gras tenait sa place dans les annales carnavalesques. L'an passé encore, quelques masques avaient donné à notre ville une allure de carnaval, et pas mal de figues avaient été précipitemment englouties. Cette année, il en n'a pas été de même, aucun masque, aucune figue, aucune *pataraso*, n'ont vu le jour. Se réserverait-on pour la mi-carème ?

Sisteron-Vélo. — Dans sa dernière réunion, la société sportive *Sisteron-Vélo*, a procédé à la nomination de sa commission. Sont nommés: MM.

Louis Conchy, président.
Chastel et Gueyrard, vice-présideuts
Colombon, Conis, trésoriers.
Perrymond, Lombard, secrétaires,
Ernest Espinasse, archiviste.

Médailles des Epidémies. — *Médaille d'argent.* — M. le docteur Buès Joseph, médecin des épidémies, à Sisteron ; s'est signalé depuis de longnes années par son dévouement exceptionnel au cours des diverses épidémies.

P.-L.-M. — FETES du CARNAVAL. — A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 18 février 1909 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 24 février, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins 4 personnes.

ETAT-CIVIL

du 5 au 12 février 1909.

NAISSANCES

Rolland Marcel Louis Emile, rue de la Coste

MARIAGE

Néant.

DÉCÈS

Corriol Joseph Benonin 85 ans, hospice. Rivas Urbain Antoine, cultivateur, 60 ans, hospice. Long Célina Thérésa Philomène épouse Donnet s, p. 26 ans, rue Saunerie.

Commune de Noyer-s-Jabron

AVIS. — Le dimanche 7 mars à 11 heures du matin, il sera procédé à la mairie de Noyers, à l'adjudication d'une coupe libre de bois appartenant à la commune de Noyers et sis dans la montagne de Lure au quartier du Jas de Madame et de la Grille

Mise à prix : **4 000** fr.

Pour plus amples renseignements consulter le cahier des charges déposé à la mairie de Noyers-sur-Jabron.

GRASSE (Alpes Maritimes)

Nomination — Nous lisons dans l'*Officiel* que Monsieur F. Girard-Chier, Courtier en essences ici, si avantageusement connu dans dans vos régions, vient d'être nommé Chevalier du Mérite Agricole.

Nos bien amicales félicitations.

Un Bon Remède

Contre l'oppression, la toux spamodique et invétérée des vieilles bronchites contre les crises d'asthme, contre l'essoufflement, le catarrhe, l'emphysème il faut employer la Poudre Louis Legras qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900 C'est un remède infaillible. Le soulagement est instantané et la guérison s'établit progressivement Une boîte est expédiée contre mandat de 2fr. 10 adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta à Paris.

CAFÉ DU CENTRE

Place de l'Horloge

CHANGEMENT de PROPRIETAIRE

Café au lait tous les matins
Réveillons sur commande

LIQUEURS DE MARQUES

A louer présentement

JOLIE CAMPAGNE D'AGREMENT

à 2 kilomètres de la ville
avec environ 2 hectares de pré
S'adresser au bureau du Journal.

FOIN ET LUZERNE A VENDRE

en gros ou en détail

S'adresser au bureau du Journal

Coiffure pour Dames

Mme COLLOMBON

4, Rue Saunerie — SISTERON — (B-A)

Travail soigné. Coiffure et abonnements à domicile. Spécialité pour mariées et fillettes, Postiches en tous genres.
Teinture et nettoyage de tête.
Parfumerie, poudres et crêmes
— ARTICLES DE TOILETTE —

A REMETTRE A MANOSQUE **joli salon de coiffure**, bien situé, installation moderne, bonne clientèle. S'adresser au bureau du journal où renseignements seront donnés.

ON DEMANDE un apprenti typographe à l'imprimerie du "Sisteron-Journal".

A VENDRE

Grande Quantité de Bonbonnes

de toutes contenances

S adresser au bureau du Journal.

PARIS-MODES

C'est à partir du Lundi 6 avril qu'a été ouvert dans la rue Traverse de la Place, en face les *Galeries Sisteronnaises*, le magasin **Paris-Modes.**

Toute la clientèle féminine élégante voudra voir le choix des gracieux chapeaux faits qui seront livrés à des prix très avantageux (4,90 et au dessus). On y trouvera également un grand assortiment de *faux-cols, gants* et *cravates* pour Dames et Messieurs.

Mademoiselle MICHEL fait savoir à sa nouvelle clientèle qu'une modiste est attachée à la maison pour les réparations et transformations.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir, promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cet offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. *Vincent*, 8, Place Victor Hugo, à Grenoble qui répondra gratis et franco par courrier et renvera les indications demandées.

Bulletin Financier

L'Autriche parait plus agressive. D'autre part, les dispositions des Bourses étrangères, Londres et New York en particulier, sont moins fermes ; quelques cours se tassent légèrement.

Le 3 0/0 français pourtant s'avance à 98.02.

Léger fléchissement des fonds russes. Consolidé 86,05 ; 3 0/0 1891 72 ; 5 0/0 1906 100.62 ; 4 1/2 0/0 1909 libéré 91.25 ; non libéré 91.90

Turc 94.90 ; Extérieure en avance à 97 55,

Etablissements de crédit en bonne tendance: Crédit Foncier 735 ; Société Générale 673 ; Comptoir d'Escompte 715 ; Banque de Paris 1.578 ; Banque franco-américaine 450 ; Banque centrale mexicaine en progrès à 415.

Chemins espagnols en reprise.

Parmi les valeurs de traction : Métropolitain 509, Omnibus 1092.

Valeurs russes de métallurgie et de charbonnage irrégulières.

Rio 1876. Cuivre 1/4 de baisse.

En Banque, Mines d'or fermes. Rand Mines 198.

Obligations 5 0/0 Victoria à Minas 440.

Obligations 5 0/0 Energie Industrielle 486,

NOVEL.

42, rue Notre-Dame-des-Victoires.

LA HERNIE

LA MÉTHODE MARIE FRÈRES
est la seule qui assure
la Guérison
de tous les cas de Hernies.

Celui qui souffre de sa hernie ne peut en accuser que lui-même, depuis la découverte de Mrs MARIE Frères qui en renovant complètement l'art herniaire ont définitivement vaincu cette infirmité.

Chacun connait aujourd'hui ces merveilleux appareils, tout au moins par les articles élogieux qui les ont accueillis dans le monde entier.

Ils procurent un soulagement immédiat, suppriment les ressorts rigides, s'effassent sur le corps, ne se déplacent dans aucun mouvement, permettent tous les sports et tous les travaux et leur douceur est telle qu'on les porte sans s'en apercevoir.

Aussi les véritables appareils de Mrs MARIE Frères sont ils recommandés par tout le Corps Médical et ont-ils été adoptés pour l'armée, la marine, les grandes administrations.

On sait que Mrs MARIE Frères, ont résolu d'envoyer régulièrement tous les deux mois dans notre région un de leurs collaborateurs les plus compétents.

Ce distingué spécialiste recevra gratuitement de 9 h. à 5 h. dans les villes ci-dessous, où il accueillera tous ceux qui auront à s'adresser à lui, avec une parfaite bienveillance.

SISTERON, Mercredi 3 Mars, Hôtel Nègre.
Digne, Dimanche 7 Mars, Hôtel Boyer Mistre.

LIRE les NOUVELLES ETUDES sur la HERNIE de Mrs MARIE Frères, 108 rue Rivoli, Paris envoyée gratis et discrètement sur demande.

BIBLIOGRAPHIE

LE

Livre du Justiciable

Voici un ouvrage de droit pratique qui mérite l'attention de nos lecteurs.

Ce n'est pas une encyclopédie volumineuse et coûteuse mais c'est la réunion sous une forme nouvelle et facile à consulter des connaissances indispensables pour suivre et au besoin de diriger un procès.

Que se soit pour examiner un litige quelconque dans la multitude de ceux qui peuvent être porter en justice de paix, que cè soit pour indiquer et expliquer les procédures suivies devant les tribunaux civils, les tribunaux de commerce, les conseils de prud'hommes, les conseils de préfecture ; ou encore que ce soit pour exposer les lois telles que celles relatives à l'assistance judiciaire, aux accidents du travail, au repos hebdomadaire, à l'assistance aux vieillards, le *Livre du Justiciable* sera toujours un conseiller impartial, sûr et économique.

Le *Livre du Justiciable* par F. Locrot diplomé de la Faculté de Droit de Paris est en vente au prix de 3 fr. 50.

Toutefois en se recommandant de notre journal, nos lecteurs pourront se le procurer franco à domicile contre mandat ou bon de poste de *3 francs* adressé à M Lamarre 27 rue de la Préfecture, Nevers.

L'envoi contre remboursement ne peut être fait qu'au prix de 3 fr. 50.

Sur demande, envoi gratis de la table des matières.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

L'Hiver à la Côte d'Azur

(Nice, Cannes, Menton, Hyères, Grasse, etc.)

Billets d'aller et retour de 1re, 2e et 3e classes délivrés aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble du 15 Octobre au 15 mai, pour Cassis, La Ciotat, St-Cyr-la-Cadière Bandol, Ollioules Sanary, La Seyne-Tamaris sur mer, Toulon, Hyères, et toutes les gares situées entre St-Raphaël-Valescures, Grasse, Nice et Menton, sous condition d'un parcours simple minimum de 150 kilomètres.

Validité : 33 jours.

Prix : Ajouter au prix de 4 billets simples pour les deux premières personnes, le prix d'un billet simple pour la 3me personne la moitié de ce prix pour la 4e et chacune des suivantes.

Faculté de prolongation de une ou plusieurs périodes de 15 jours moyennant un supplément de 10 % du prix du billet pour chaque période.

Arrêts facultatifs.

NOTA — Demander ces billets quatre jours à l'avance à la gare de départ. Pour renseignements plus complets, voir le Livret-Guide-Horaire P. L. M.

Les Hommes du Jour

Aujourd'hui parait en 4e série de la curieuse et intéressante publication LES HOMMES DU JOUR.

On y trouvera les portraits-charges et les biographies de : Mirbeau, Rodin, Brousse, Lockroy, Viviani, Biétry, Descaves, J L Breton P. Bourget, M. Allard, A. Antoine, Gérault-Richard. Texte de Flax, dessins de A. Delannoy.

La valeur documentaire, littéraire et artistique de cette publication en fait une collection unique que tout acheteu conserve précieusement.

On peut se procurer la 4e série, soigneusement brochée sous couverture illustrée, chez tous les libraires, dans tous les kiosques et bibliothèques des gares. Prix **1** fr. **20**, franco **1** fr. **30**.

Administration : 38 Quai de l'Hôtel-de-Ville, Paris

LES HOMMES DU JOUR

paraissant tous les samedis. — Le No 10 cent.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.

500 & 250 GRAMMES

portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

A VENDRE

Grand Entrepot de Vins

situé au Centre de la Ville

S'adresser au bureau du *Sisteron-Journal.*

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

LES POÊLES GODIN

SONT LES MEILLEURS

ET LES MOINS CHERS

COLIN ET Cie A GUISE (AISNE)

Chez tous les Quincailliers, Poêliers, Fumistes, etc.

© VILLE DE SISTERON

POURQUOI SOUFFREZ-VOUS ?

Si vous ne vous sentez pas bien portant, je puis vous guérir avec mon ÉLECTRO-VIGUEUR. Si vous êtes faible, je puis vous rendre fort. Si vous êtes rempli de douleurs rhumatismales, je puis les expulser. Je peux répandre de l'huile dans toutes vos jointures et les rendre flexibles. — J'ai souvent dit que la Douleur et l'Electricité ne peuvent vivre dans la même maison et je le prouve chaque jour.

L'effet de l'Electricité sur l'homme affaibli et épuisé est le même que celui de la pluie sur la terre desséchée en été. Il peut être débilité par la Varicocèle, les Pertes séminales, le Manque d'énergie ; il peut avoir des idées confuses, de l'inquiétude dans ses actes et dans ses décisions, de sombres pressentiments ; il peut être timide et irritable, éviter ses amis et la compagnie, n'avoir aucune confiance en lui-même s'il s'agit de la plus légère responsabilité — L'Electricité, convenablement appliquée pendant quelques heures seulement, fera évanouir tout ces symptômes.

Il n'existe pas un remède qui soit aussi simple, aussi facile à employer, aussi infaillible, aussi bon marché que l'**ELECTRO-VIGUEUR** du Docteur MACLAUGHLIN. Pour vous et pour ceux qui attendent de vous le bonheur, essayez-le dès maintenant. Faites-le tout de suite : une telle chose ne doit pas être remise.

C'est un appareil pour hommes et pour femmes.

Vous pouvez porter mon **ELECTRO-VIGUEUR** sans gêne toute la nuit et l'électricité infusée dans votre corps guérira tous vos Troubles nerveux et vitaux, Maux de reins, Rhumatismes, Troubles intestinaux, Faiblesse d'estomac et toutes formes de souffrances et de faiblesses.

La durée de ce traitement varie d'une semaine à deux mois, et tous les sympthômes précités disparaîtront pour toujours, grâce à l'**ELECTRO-VIGUEUR**, qui transforme les plus faibles en hommes forts.

Maintenant, ne préféreriez-vous pas porter mon appareil vivifiant, l'**ELECTRO-VIGUEUR**, pendant pendant votre sommeil, chaque nuit, et sentir son ardente chaleur se répandre en vous, et vous voir prendre ainsi vous-même un nouveau bail de vie, à chaque application nouvelle, plutôt que d'embarrasser vos intestins avec des drogues nauséabondes ? — Assurément ! — Alors, essayez mon **ELECTRO-VIGUEUR.**

Si vous voulez venir me voir, je vous en ferai la démonstration. Si cette visite vous est impossible, demandez-moi mon livre rempli de choses faites pour inspirer à l'homme la force et le courage. Envoi gratuit à ceux qui joindront le bon ci-contre à leur demande.

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN,
14, Boulevard Montmartre, Paris.

Prière de m'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom _____

_____

Adresse _____

_____

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS DE VIGNE RACINÉS

1e prix au Concours départemental de Propriétés. 1905.

Casimir Magnan

2e prix au Concours départemental d'encouragement à l'agriculture (*prix Meynot*).

Chevalier du Mérite Agricole

Horticulteur à SISTERON, *Campagne Le Gand* **« B-A »**

Créations de Parcs et Jardins Fruitiers
Terrassements et Plantations en tous genres

VIGNE

Producteur direct,
Alicanthe ruspéstris terras n° 20
Othelot,
Seibeil Nos 1, 176, 128, 1020,
Jacquez à gros grains,
Herbemont,
Isabelle.

VIGNE

Porte greffe,
Qiparia gloire de Montpelier,
Ruspestris du Lot,
Solonis Robusto,
Ruspestris riparia, 3308, 3309. 101, 14
Solonis ruspestris, 1616,
Berlandièri riparia, 34

PLANTS GREFFÉS POUR RAISINS DE TABLE ET CUVE

ARBRES FRUITIERS EN TOUS GENRES

CONNIFÈRES, ARBUSTES et PLANTES Vertes assortis

L'Etablissement fait des plantations avec garantie de la reprise des Arbres, soit pour allées, terrasses et autres.

LA PLUS GRANDE DISTILLERIE DU MONDE

FINE CHAMPE DE LA COURONNE

MARQUE V. H. O.

ABSINTHE BLANCHE — VERMOUTH QUINQ^NA — TONIQUE BITTER — AMER CUSENIER — ABSINTHE HYGIÉNIQUE — PEACH BRANDY — PRUNELLE — KUMMEL — MERISETTE — PEPPERMINT — LA MAZARINE — EXTRA SEC CURAÇAO

CUSENIER

APÉRITIFS SUPÉRIEURS HYGIÉNIQUES — LIQUEURS A BASE DE FINE CHAMPAGNE

QUINQUINA CUSENIER — LE SEUL VRAI

SOCTE ANONYME DE LA Cie DISTILLte E. CUSENIER Fils Aîné & Cie — CAPITAL SOCIAL 10 000.000 Frs.

15 USINES DANS LES Cies FRANCE, ETRANGER

PARIS. 226 Boulev.d Voltaire 226. PARIS

15 Centimes — Chaque numéro de 16 pages grand in-4° sur trois colonnes avec nombreuses illustrations inédites, contient au moins 2,800 lignes de lecture. — Tous les Jeudis

Journal des Voyages

ET DES AVENTURES DE TERRE ET DE MER

Publie le récit de toutes les explorations célèbres, écrit par les voyageurs eux mêmes : BINGER • BONVALOT • BRAZZA • BROSSELARD-FAIDHERBE • CATAT COUDREAU • DYBOWSKI • FOA • HIZON • MONTEIL • TRIVIER, ETC.

RÉCRÉATIONS GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

PRIX NON MORCELÉS

Les Souscriptions du *Ministère de l'Instruction publique* et des *Prix Montyon* obtenus par les ouvrages qui forment la Bibliothèque du *Journal des Voyages*, provoquent un surmenage qui préside à la publication des œuvres instructives et attrayantes, et MM. Miss Mary Gonne, Amédée Boussenard, Brown, Ch. Canivet, Corlambert, Dapinet, Dillaye, W. de Fonvielle, Jacolliot, E. Jolly, Florans, E. Moreau, Neukomm, C. de Varigny, etc.

C'EST LE VÉRITABLE LIVRE DE LA FAMILLE INTÉRESSANT TOUS LES AGES

Abonnement d'essai pendant un mois contre 60 centimes, envoyés : 8, Rue Saint-Joseph, Paris.

BUSSANG guérit l'ANÉMIE

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain
Paris

PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

Jardins & Basses-Cours

3 Fr. PAR AN — LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.

ABONNEMENT REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS

à *Jardins & Basses-Cours*

Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, successeur de A. TURIN

21, Place de la Mairie — SISTERON — Basses-Alpes

Impressions Commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS
CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le gérant, — Vu pour la légalisation de la signature ci contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON